

MOYENS D'ACTION

Moyens matériels

- Matériel bureautique et informatique adapté à l'administration et la conduite des activités de l'Association
- Matériel logistique et opérationnel dédiés à la mise en œuvre des activités de l'Association
- Des salles de formation au nombre de huit (8) pour les activités de formation
- Un site web pour la visibilité de l'Association

Moyens financiers

- Droits d'adhésions
- Cotisations des membres
- Produits locatifs
- Produits des activités (formation et assistance)
- Souscriptions
- Subventions
- Dons et legs

Moyens humains

Des cadres burkinabè pétris d'expérience dans la mise en place d'un système de management de la qualité et des techniques et outils de la Qualité, répertoriés dans une base de données.

le Secrétaire Permanent composé d'une équipe restreinte est le bras armé de l'Association, chargé de coordonner et gérer l'ensemble des activités.

l'ABMAQ a noué des relations de partenariats avec des institutions similaires en Europe et en Asie qui lui permettent de s'attacher des compétences en cas de besoins.

ACTIVITES

La formation

- Outils et Techniques de la Qualité (CQ, 5S, ...)
- Management de la Qualité, Sécurité et Environnement (TQM, ISO 9001, 14001, 18001, ...)
- Management de la Santé et de la Sécurité des Denrées Alimentaires (BPH/BPF, HACCP, ISO 22 000, ...)

L'assistance

- Suivi-évaluation des organisations membres
- Appui-conseil des organisations membres ou non
- Diagnostic/Audit/Evaluation qualité dans les organisations membres ou non
- Accompagnement à l'implémentation de systèmes qualité dans les organisations membres ou non

Les publications et études

- Bulletins d'information
- Documents, études et textes sur la qualité au niveau national et international

La promotion de la Qualité

- Journées Nationales de la Qualité (JNQ)
- Prix Burkinabè de la Qualité (PBQ)
- Centre de Documentation sur la Qualité (CDQ)



Mettre la connaissance des outils
du management de la qualité
à la portée de vos mains.

PRESENTATION

Généralités

- Considérant que la qualité est un facteur de productivité et de compétitivité ;
- Conscient que la qualité est l'un des domaines sur lequel un consensus national est impératif dans la mesure où, améliorer la qualité des produits et des services en assurant leur conformité aux procédures et processus, en maîtriser les coûts de production, développer la culture de la participation de chacun à la qualité de son travail quotidien, représente un enjeu national capital pour l'avenir du secteur productif du Burkina Faso et partant de son économie ;

Des entreprises tant publiques que privées et des administrations publiques du Burkina Faso ont décidé de s'engager de façon durable et organisée dans une démarche qualité par la création le 25 janvier 1992 à Ouagadougou, d'un organisme de promotion de la qualité dénommé : l'Association Burkinabè pour les Cercles de Qualité et le Management Participatif (ABCERQ) rebaptisée Association Burkinabè pour le Management de la Qualité (ABMAQ) depuis l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2002 à Bobo-Dioulasso.

L'ABMAQ est une association d'utilité publique (décret n°95-402/PRES/MAT du 4 octobre 1995), non gouvernementale, laïque et apolitique régie par la loi n°10/92 ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association.



Les Objectifs de l'Association

- Contribuer au progrès, à la diffusion et à la vulgarisation des techniques du Management de la Qualité ;
- Créer tout moyen adapté pour favoriser la mise en place et la maîtrise de la Qualité.
- Développer des actions de formation de référence et assurer la formation permanente ;
- Favoriser les échanges entre les entreprises, les services publics et les institutions par tout moyen approprié ;
- Apporter une contribution originale au développement d'une culture, d'une philosophie et d'une pratique du management de la qualité et participatif adaptées aux spécificités socioculturelles du Burkina Faso.

Les membres de l'Association

- L'Association compte deux (2) catégories de membres :
- Les membres actifs : A la qualité de membre actif toute entreprise, publique ou privée, sous forme sociétaire ou individuelle, tout démembrement de l'Administration Publique qui applique ou s'engage à appliquer une démarche « Qualité », qui adhère aux statuts de l'Association et qui s'acquitte de ses droits d'adhésion et des cotisations.
 - Les membres d'honneur dont la qualité est accordée par l'Assemblée Générale, à toute personne physique ou morale, s'intéressant à la démarche « Qualité » et ayant rendu un service appréciable à l'Association.

Les adhésions

L'admission d'un membre actif se fait sur décision du Comité Directeur après sa demande d'adhésion. Seuls les membres actifs peuvent proposer des personnes physiques ou morales à la nomination de membre d'honneur.

Les organes

- l'**Assemblée Générale** composée de tous les membres actifs de l'Association dont les représentants (délégués) ont voix délibérative ;
- le **Comité Directeur** élu par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une (1) fois, assure la haute responsabilité de l'administration de l'Association et est responsable devant l'Assemblée Générale : il est composé de sept (07) membres ;
- le **Secrétariat Permanent** est la structure administrative et de gestion quotidienne de l'Association et est dirigé par un Secrétaire Permanent qui agit au nom du comité directeur ;
- les **Commissions Spécialisées** au nombre de quatre (service, industrie, administration, veille) sont des groupes de travail et de réflexion permanents, créés en vue de réaliser les objectifs de l'Association au sein de chaque secteur d'activités.

